REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

PRESENTS: Mmes et M.M. GABORIT, CHATEIGNER, GODREAU, SACHOT, CAIGNON, VINCENDEAU, OUVRARD, PINEAU, NOGIER, AGESNE, BERTHEAU, MOREAU, MAUFFREY, GIRAUD, JOYAU-RAUTUREAU Emilie

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation. Mr SACHOT Olivier a été désigné secrétaire de séance.

1- FIXATION DES TARIFS 2021

- TARIFS <u>DES LOCATIONS DE SALLE - TENNIS - PHOTOCOPES</u> (077-20)

Mr le Maire donne connaissance au conseil des tarifs 2020 des locations de salle. Il propose aux élus, compte tenu des travaux qui vont être réalisés en 2021 et des perturbations qui vont en découler, de maintenir les tarifs de location des salles comme ceux de 2020, et de faire de même pour les tarifs de photocopies et de tennis, soit :

-Location du Foyer Rural

MANIFESTATIONS ORGANISEES	SALLE 1	SALLE 2	SALLES 1 ET 2	
Vin d'honneur avec cuisine, vaisselle comprise	87 €	64€	129 €	
Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (tarif unique pour famille de la commune ou hors commune) avec cuisine et vaisselle comprise	87 €	64€	129 €	
Repas de familles, banquets (sans la cuisine)				
◆ été à partir du 1 er mai	127 €	87 €	214 €	
➡ hiver à partir du 1 er novembre	170 €	107 €	277 €	
Forfait pour la gym et la zumba (somme demandée en début de saison au professeur)	170 €			
Cuisine	54 €	54 €	54 €	
Assemblées générales et réunions commerciales avec cuisine	87 €	64 €	129 €	
Scène- Ecran – Sono - Vidéoprojecteur	82 €			
Location le lendemain d'un mariage	127 €	87 €	214 €	
Location pour les conscrits (1 fois par classe)	gratuit	gratuit		
Sono salle 2		20 €		

le lendemain, la location sera de 50 % de la salle louée

EXTERIEUR A LA COMMUNE : LES TARIFS CI-DESSUS SONT MAJORES DE 50 %

ASSOCIATIONS LOCALES - sono - écran - vidéoprojecteur

Assemblées générales ou repas non lucratifs avec cuisine	53 €	53 €	74 €
Divers concours, théâtres, vide grenier, kermesse avec cuisine, repas à emporter (bar et cuisine)	53 €	53 €	74 €
Boums, soirées disco- repas, spectacle avec repas à but lucratif avec cuisine	74 €	53 €	129 €
Assemblées générales, réunions sans cuisine et expo-vente	gratuit	gratuit	gratuit
Scène	34 €		34 €
Arbre de Noël	gratuit	gratuit	gratuit

LOCATION DE SALLE A CARACTERE FESTIF

NETTOYAGE SI LE SOL N'EST PAS LAVE

Salle 1 : 60 € et salle 2 : 30 €

Ce tarif ne sera demandé qu'une seule fois si la salle est louée deux jours de suite.

CAUTION: 400 € POUR TOUS LES EVENEMENTS FESTIFS

VAISSELLE

louée en plus des locations de salle

personnes de la commune : 24.50 € la journée

personnes hors commune : 34.50 € la journée

Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée en même temps que les locations pour les particuliers ou les associations (la délibération est consultable en mairie).

◆ Tennis

* <u>Sirénémontains</u>	* <u>Hors commune</u>
2 € de l'heure sans électricité	6 € de l'heure sans électricité
4 € de l'heure avec électricité	8 € de l'heure avec électricité

Photocopies

la feuille A4	0,40€	la feuille A3 couleur	1.00 €
la feuille A4 recto-verso	0,60€	la copie A4 noir et blanc p/ les associat.	0,05€
la feuille A3	0,60€	la copie A4 couleur pour les associations	0.30€
la feuille A3 recto-verso	0,80€	la feuille A3 couleur « « «	0.50€

- <u>TARIFS</u> <u>2021 DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ET DU SITE CINERAIRE</u> (078-20)

Le Conseil Municipal,

• Décide de reconduire les mêmes tarifs que ceux de 2020 soit :

CIMETIÈRES		Tarifs 2021			
- Concession (2 m²) quinze ans	25 €				
- Concession (2 m²) cinquantenaire		75 €			
		Tarifs			
SITE CINÉRAIRE	Concession	Utilisation d'une case	Total		
Tarif cavurne:					
50 ans					
Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	303 €	378 €		
Tarif module alvéolaire :					
50 ans Renouvellement de la concession	75 €	900 €	975€		
au tarif en vigueur à l'échéance					
Jardin du souvenir :					
Cendres dispersées			. 50 €		
	-	-			

2 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE (079-20)

Monsieur le Maire demande au conseil de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020. Il rappelle qu'un montant de 106.25 € a été attribué à la Paroisse St Joseph des Monts et Vallées, pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser à la Paroisse St Joseph des Monts et Vallées, une somme de 106.25 € pour l'année 2020.

3 – AVENANTS AU MARCHE DU FOYER RURAL ET DEVIS DE TECHNI PLAFONDS (080-20)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu des devis pour les lots 2-3-4 pour des avenants aux travaux de réhabilitation du foyer rural.

Les modifications à apporter au marché initial, donneraient les plus et moins-values suivantes :

<u>Entreprise</u>	Montant HT base	<u>Avenants</u> <u>Précédents</u>	<u>Avenants</u>	Nouveau montant H.T.	<u>Variation</u> <u>totale</u>	<u>Commentaire</u>
GALLO Lot 2 G.O	32 294.61 €	1	+ 3 640.00	35 934.61 €	+ 11.27%	Sommiers béton armé pour scénario 2
SOPREMA Lot 3 couv.étan.	104 808.83 €	/	- 26 686.55	78 122.28 €	- 25.47 %	En moins Laine de verre IBR, traitement contre insectes xylophages, profilé joint debout
JAUNET Lot 4 charpente menuiseries extérieures-int.	70 002.75 €	/	+7 194.91	77 197.66 €	+ 10.28 %	Charpente bar + 3 274.91€ H.T. Rénovation énergétique du foyer rural plus-value sur vitrage +140 € H.T. Dépose piafond grande salle 3 780 € H.T.
TOTAL			15 851.64			

D'autre part, le maire indique que pour le lot N°5 -faux plafonds – isolation, Entreprise Techni Plafonds, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour circonstances imprévues. Fourniture de dalles et pose de faux plafonds de doublage, et isolation des salles et bar

Ces travaux n'étaient pas prévus sur le projet initial.

Le montant du devis est de :

Montant hors taxes:

10 452.05€ HT

■ TVA 20%

2 090.41€

Montant TTC:

12 452.46€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant la nécessité de faire réaliser ces travaux :

- accepte ces avenants en plus et moins-values,
- accepte de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable (passé en application de l'article R2122-8 Décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la Commande Publique) seuil inférieur à 40 000 € H.T. pour des travaux supplémentaires sur le lot N°5 faux plafond isolation en raison de circonstances imprévues,
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les avenants à intervenir ainsi que le marché avec l'entreprise Techni Plafond pour le lot 5, pour un montant de 10 452.05 € H.T. 12 452.46 € TTC.

4 - EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU FOYER RURAL (081-20)

Dans le but de financer les travaux de réhabilitation du foyer rural, Monsieur le maire propose au conseil de réaliser un emprunt de de 250 000 € dont 170 000 € de de prêt relais.

Il donne connaissance au conseil des propositions reçues.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres, décide de demander au Crédit
Mutuel
:

- un prêt de $80\,000\,$ € sur $20\,$ ans, aux taux fixe de $0.74\,$ %, remboursement par semestre, frais de dossier de 200€.

- un prêt relais de 170 000 € au taux fixe de 0.39 % remboursement par trimestre, frais de dossier de 200 €.

5 - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DU CHAUFFAGE ET LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE LA SALLE N°1 DU FOYER RURAL (082-20)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1;

Vu la délibération n° 053b-12 en date du 25 octobre 2012 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Vu la délibération du conseil du 22 septembre 2020 sollicitant une subvention d'état pour la rénovation énergétique de la salle N°1 du foyer rural,

Vu l'accord de subvention

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- 1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation du chauffage et de la mise aux normes électriques de la salle polyvalente, d'un budget prévisionnel de 145 000 € HT (hors révision du prix)
- 2. Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 3. Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - 1.400,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme
 - 0.80 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour le choix du maître d'œuvre
 - 1.60 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), durant des études de maîtrise d'œuvre
 - 1.80 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux
- 4. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2138 de l'opération 75
- 5. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions,

<u>6 – CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU CORMIER ET DECISION MODIFICATIVE N°1</u> (083-20)

Monsieur le Maire propose au conseil, suite à l'achèvement des travaux et à la vente de l'ensemble des lots, de clôturer le budget annexe du lotissement du Cormier et de verser à la commune l'excédent.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de clôture le budget ce jour,
- de verser l'excédent final d'un montant de 20 757.94 € à la commune,
- de faire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

СНАР	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
65	6522	Reversement de l'excédent	- 0.80		
70	7015	Vente de terrains aménagés		0.55	Somme encaissée 23 048.55
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	-	0.25	Centimes de TVA
		TOTAL	- 0.80	0.80	

- d'intégrer dans l'actif de la commune les travaux comme suit :

Nature des travaux	Montant	N° d'inventaire	Compte d'imputation budgétaire
Eaux pluviales	55 432.83	R3	21531
Voirie	184 299.03	R1-2151	2151
Plantations diverses	2 994.08	A1	2121

7 – DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMUNAL (084-20)

Monsieur le Maire propose au conseil de faire la décision modificative suivante pour intégrer dans l'actif de la commune les travaux du lotissement du Cormier et pour l'attribution de la subvention amende de police :

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	Opér.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
041	21531	OPFI	Réseaux eaux pluviales	55 433		
041	2151	OPFI	Réseau de voirie	184 300		
041	2121	OPFI	Plantations diverses	2.995		
041	13248	OPFI	Autres communes		242 728	
21	2138	75	Autres constructions	+3467		
13	1342	ONA	Amende de police		3 467	Notification le 12/11/2020
			TOTAL	246 195	246 195	

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Accepte cette décision modificative N°4 du budget communal.

8 - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) 085-20

Mr le Maire informe le conseil que ce régime indemnitaire a été mis en place par délibération du conseil du 13 décembre 2016. Il a proposé de le revoir par rapport aux bénéficiaires. Le Comité Technique du Centre de Gestion réuni le 7 décembre a donné un avis favorable à l'unanimité à la suppression de l'ancienneté pour les agents stagiaires.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire :

- adopte, à compter du 1^{er} janvier 2021, la proposition de Mr le Maire

9 - RENOUVELLEMNT DE L'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION (086-20)

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion arrive à son terme le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, le Centre de Gestion propose de renouveler cette adhésion.

Le conseil municipal décide :

- de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Vendée:
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de médecine préventive ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

10 – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA LOCATION DES TERRAINS AU GAEC LE MOULIN ROUGE (087-20)

Suite à la décision du conseil de poursuivre les travaux de la tranche 1b du lotissement des Acacias, le Maire indique qu'il est nécessaire de revoir la convention d'occupation précaire en louant les parcelles comme suit à partir du 1^{er} juillet 2021 :

La ZP 221 de 1 Ha 13a 04,

La partie haute de la ZP 308 et de la ZP 99 soit 2 Ha 07 en enlevant une surface de 40 ares 04 qui ne sont pas exploitables. Il resterait une surface de 2 Ha 80.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de louer au GAEC du Moulin rouge, 18 rue de la Croix Verte 85110 MONSIREIGNE, par un avenant à la convention d'occupation précaire, à compter du 1er juillet 2021, les parcelles comme indiqué ci-dessus.
- dit que le prix de l'hectare est fixé à 115.32 € actualisable chaque année, à la date d'échéance, le 31 décembre selon l'évolution des fermages.
- autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer l'avenant à la convention d'occupation précaire à intervenir entre la commune et le GAEC le Moulin rouge. Ces terrains sont destinés à un usage d'urbanisme.

11 – INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Mr le Maire a passé une petite vidéo concernant le PCAET (Plan Climat Air Energie territorial). Il s'agit d'une feuille de route qui fixe un cap et des objectifs à 10 ans et 30 ans. Il y a trois grands objectifs :

- consommer moins d'énergie,
- produire mieux,
- émettre moins d'émission de Gaz à effet de Serre et garantir une meilleure qualité de l'air.

Ce PCAET a été approuvé au conseil de communauté du 3 mars dernier puis transmis au service de l'Etat pour avis. La Communauté de Communes lance désormais la consultation pour avis du public. Du lundi 7 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 le public peut aller sur la plateforme https://participer.ecollectivites.fr accessible 7i/7, 24/24.

Il est aussi possible de donner son avis par écrit. Un registre est à la disposition du public à la mairie aux horaires d'ouverture.

12 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- <u>Décision modificative N°3 du budget communal pour virement de crédits</u>: une somme de 40 000 € a été votée lors du vote du budget en dépenses imprévues au compte 022. Le Maire peut effectuer des virements de crédits pour payer des dépenses non inscrites au budget. Il doit en rendre compte au conseil à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense.
- Pour mandater au compte 678 « autres charges exceptionnelles », la démolition du petit bâtiment derrière la salle 2 et les petits bâtiments à côté de l'atelier communal d'une somme de 1 803.43 €, un virement a été nécessaire comme suit :

FONCTIONNEMENT

СНАР	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
022	022	Dépenses imprévues	-2 000		
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 2 000		Démolition bâtiments à côté du dépôt communal et derrière la salle N°2
	<u> </u>	TOTAL	0	0	

- Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Dans le cadre de sa délégation, Mr le maire n'a pas donné suite au droit de préemption pour la vente de la maison, 26 rue de Rochereau ainsi que pour une partie de terrain et la maison 22 rue de Rochereau

13 - INFORMATIONS DIVERSES

- <u>Travaux du foyer rural</u>: Mr Joël CHATEIGNER a donné le compte rendu des travaux en cours,
- <u>Bail du café-restaurant</u>: Un renouvellement du bail commercial a été établi entre la commune et Mr ONFROY, pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 13 novembre 2029.
 - Bail du logement 38 rue de Rochereau : Il sera libre le 20/12/2020.
- <u>Collecte des coquilles d'huîtres</u> : la collecte se déroulera sur le parking de la mairie devant le foyer rural « les samedi 26 décembre de 9 H 00 à 17 H et le samedi 2 janvier de 9 H à 17 H.
- <u>Bulletin municipal</u>: Mme Anne GODREAU a fait le point. Le bulletin sera distribué dans tous les foyers pour le 31 décembre avec une carte de vœux.

- <u>Réunion sur l'initiation aux finances locales</u>: Mr SCHMITT du cabinet JMS Consultants, viendra en mairie le vendredi 18 décembre à 19 H. Tous les élus sont invités.

- Prochaines réunions de conseil :

- le mardi 12 janvier 2021,
- le mardi 16 février 2021,

Vu par le secrétaire de séance : Olivier SACHOT

Le maire: Michel GABORIT



